

CONTRATS DOCTORAUX

Campagne de recrutements 2025

Réception des candidatures : **à partir du 6 mars jusqu'au 28 avril 2025**

Audition des candidats par l'école doctorale : **Date communiquée ultérieurement**

Le dossier de candidature est au secrétariat de l'ED par mail : fedoi.chafic@sorbonne-universite.fr, (copie au directeur de l'école doctorale : reynald.abad@sorbonne-universite.fr)

Veillez demander un accusé de réception de votre candidature

Le dossier de candidature est composé de :

1. Une lettre de candidature / motivation adressée au directeur de l'école doctorale
2. Un curriculum vitae (1 page)
3. Un projet de thèse (pas plus de 6 pages, bibliographie comprise)
4. L'avis détaillé du directeur ou directrice de recherche

Important : Les candidats à un contrat doctoral devront avoir soutenu leur Master 2 avant leur audition.

RAPPEL : Concernant les candidats agrégés ou certifiés :

- **Informer leur hiérarchie de leurs vœux dès mars/avril 2025**,
- **Les fonctionnaires titulaires** candidats à un contrat doctoral devront obtenir une **disponibilité** de leur Rectorat (et non un détachement),
- **Les fonctionnaires non titulaires** demanderont un **congé sans traitement** (et non un détachement ni une disponibilité).

ATTENTION :

1. Les candidats qui ne souhaitent s'inscrire en doctorat qu'à la condition d'obtenir un contrat doctoral : Dès publication des listes, le Service des Etudes Doctorales se mettra en relation avec les lauréats afin de leur indiquer la marche à suivre pour procéder à leur inscription.

2. Les candidats qui souhaitent s'inscrire en doctorat à la session de printemps même s'ils n'obtiennent pas de contrat doctoral, doivent parallèlement déposer un dossier de demande d'admission en doctorat sur la plateforme ADUM **jusqu'au 28 avril 2025**, après avoir créé un compte : <https://www.adum.fr/candidature/>